

remède d'Héluctine (ou Heloetius ?) (1).

MEMOIRE DU ROI AUX SIEURS MARQUIS DE  
DENONVILLE ET DE CHAMPIGNY SUR CE  
QU'ILS DOIVENT FAIRE AVEC LES IRO-  
QUOIS (1er mai 1689)

A VERSAILLES LE 1er MAI 1689

La proposition que les dits Sieurs de Denonville et de Champigny font de régler l'affaire des Iroquois en représentant le traité commencé entre les Français et les Anglais n'est plus praticable depuis la révolution arrivée en Angleterre. Ils auront sceu que le Prince d'Orange s'est rendu maistre de ce Royaume et comme il y a apparence que les Anglais déclareront bientost la guerre à la France, il n'y a pas lieu de s'attendre à aucune négociation en Europe, et au contraire il faut que les dites Sieurs de Denonville et de Champigny se tiennent sur leurs gardes pour s'empêcher d'être surpris par les Anglois qui pourraient avoir ordre de faire quelque surprise ou autre entreprise sur la Colonie. D'ailleurs ce serait reconnaître le Roi d'Angleterre maistre de la nation Iroquoise, que de traitter avec lui sur le différend que les Français ont avec cette nation ; et il ne convient point que cette affaire passe par ce canal puisqu'en effet il est certain que les Français ont pris possession des terres des Iroquois avant que les Anglois y ayent pu rien prétendre ; et Sa Majesté veut que les dites Sieurs de Denonville et de Champigny

(1) Manuscrits de la Nouvelle-France conservés aux Archives Provinciales de Québec, 1ère série, cahier IV.